

# Autour de l'Étang de Saint-Hubert



Une randonnée proposée par chtilili78

Petite promenade autour de l'Étang d'Hubert avec des passages historiques.



<b>Durée :</b>	1h15	<b>Difficulté :</b>	Facile
<b>Distance :</b>	4.21km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	31m	<b>Moyen de locomotion :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	31m	<b>Région :</b>	Vallée de Chevreuse
<b>Point haut :</b>	191m	<b>Commune :</b>	Le Perray-en-Yvelines (78610)
<b>Point bas :</b>	169m		

## Description

Départ du parking situé Route des Étangs de Hollande, rive Nord des étangs (voir l'accès dans les informations pratiques).

**(D/A)** Emprunter la Chaussée du Pont Royal, qui permet de traverser entre l'Étang de Saint-Hubert à l'Ouest (à main gauche) et l'Étang de Pourras à l'Est (à main droite). Dépasser l'ancien Pavillon de Pourras, en ruine.

**(1)** Au bout du chemin, tourner à droite et longer des champs.

**(2)** Au croisement de la Croix Vaudin, prendre le chemin de droite (Nord-Est).

**(3)** Atteindre une petite route et la suivre à droite (Nord ; Chemin de la Canarderie).

Emprunter le pont séparant les étangs de Corbet à l'Est (à main gauche) de l'étang de Pourras (à main droite) puis continuer tout droit et longer la Ferme de Villarceau.

**(4)** Une centaine de mètres après la ferme, prendre à droite la Route forestière de Corbet.

Au carrefour de Corbet, continuer tout droit.

**(5)** Environ 150m après, à un croisement, tourner à droite. Au bout du chemin, prendre à gauche la Route des Étangs de Hollande pour rejoindre le parking **(D/A)**.

## Points de passages

- D/A Parking**  
N 48.715593° / E 1.84468° - alt. 180m - km 0
- 1 Croisement en T**  
N 48.709696° / E 1.840621° - alt. 182m - km 0.77
- 2 Croix Vaudin**  
N 48.711348° / E 1.834749° - alt. 183m - km 1.24
- 3 Petite route**  
N 48.716392° / E 1.829444° - alt. 176m - km 1.94
- 4 Croisement route - chemin**  
N 48.722948° / E 1.832834° - alt. 179m - km 2.71
- 5 Croisement**  
N 48.720349° / E 1.839357° - alt. 191m - km 3.27
- D/A Parking**  
N 48.715597° / E 1.84468° - alt. 180m - km 4.21

## Informations pratiques

Pour arriver au parking **(D/A)**, suivre la D191. En provenance de la N10, dans le tournant suivant l'ancien château de Saint-Hubert, continuer tout droit sur le chemin de Terre.

Continuer tout droit après les barrière puis suivre la route qui tourne à gauche (on ne peut pas continuer tout droit, des barrières arrêtent la route).

Le grand parking se trouve à droite juste avant le pont.

## A proximité

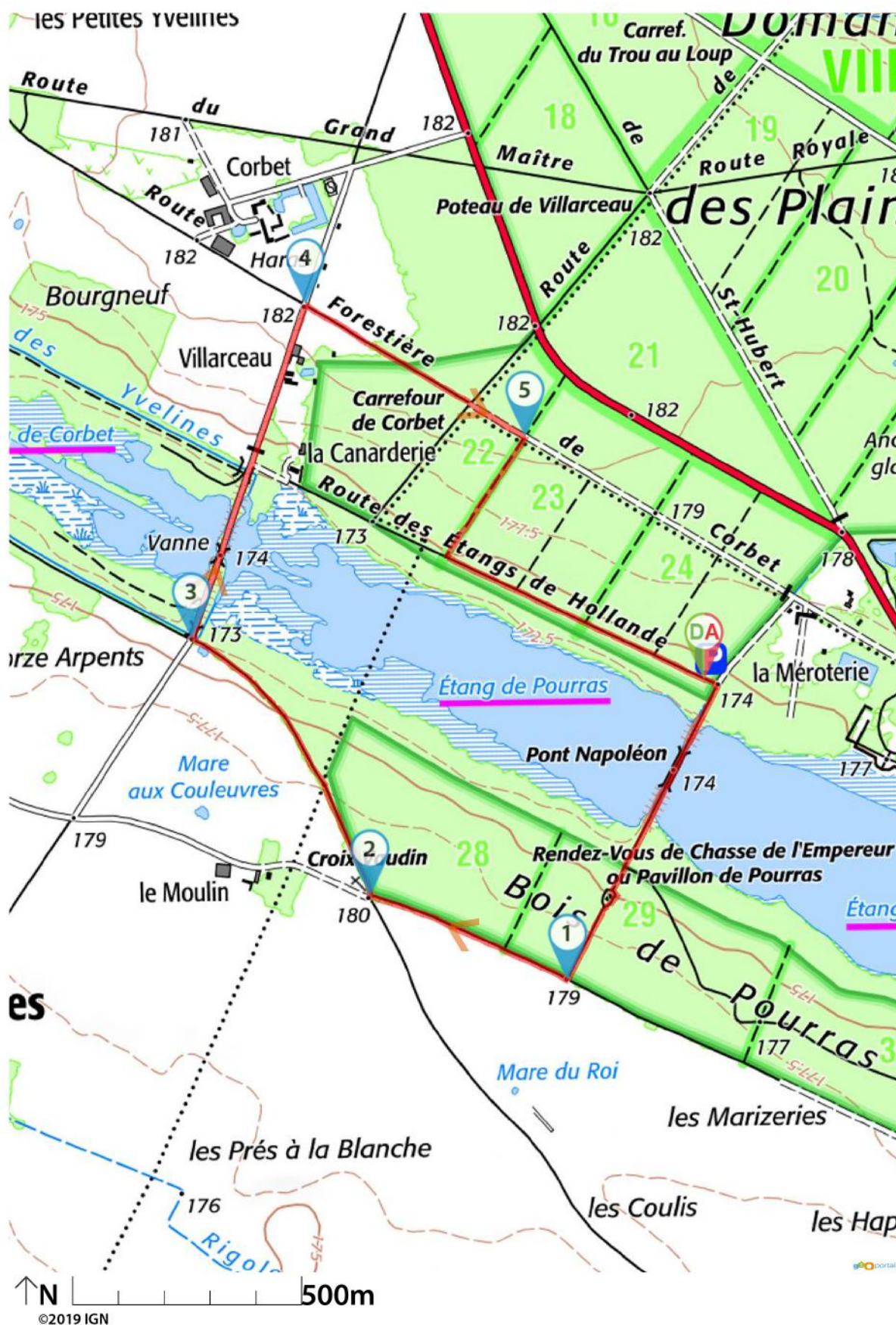
**(D/A)** Les Étangs de Hollande ont été construits pour alimenter les fontaines de Versailles au moment de Louis XIV.

Le pavillon Pourras a été construit par Napoléon I<sup>er</sup> pour la chasse à coudre en 1809.

**(2)** La croix Vaudin semble être en réalité un calvaire construit au XVII<sup>e</sup> siècle pour faire fuir le diable au carrefour.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-autour-de-l-etang-de-saint-hubert/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

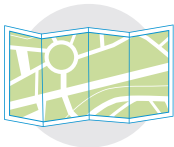
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



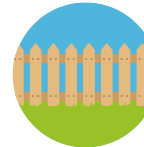
#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



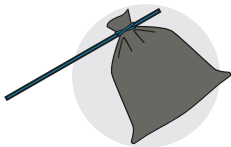
#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**